



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 58), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESEA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 24 incluse et à compter de la question n° 66), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 67 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 24 jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 65 incluse).

Secrétaire :

M. Patrick BONTEMPS.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI, M. Thierry MORTON, M. Dominique SCHAUSS (de la question 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY (pour la question n° 68), M. Pascal BONNET (à compter de la question n° 66), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 23 incluse et à compter de la question n° 66), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 66), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 66), M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 66), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 66), Mme Mina SEBAH (à compter de la question n° 66), Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 66), M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Carine MICHEL (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI à M. BODIN, M. Thierry MORTON à Mme ZEHAF, M. Dominique SCHAUSS à M. Pascal CURIE (de la question n° 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (pour la question n° 68), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 23 incluse).

OBJET : 1 - Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour
accomplir certains actes de gestion courante
Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

Par délibération en date du 15 septembre 2016, vous m'avez accordé, pour toute la durée de mon mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Conventions de location nouvelles et renouvellements

- **Rue des Cras** - Convention tripartite de mise à disposition de locaux dans les bâtiments de l'école Jean Zay au profit de la MJC Palente, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/05/2017).

- **99 Chemin du Fort de Chaudanne** - Convention tripartite de mise à disposition d'un fossé de tir et de locaux attenants au profit de la Gendarmerie Nationale, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/04/2017).

- **Avenue de la Gare d'Eau** : Convention de mise à disposition de la Tour bastionnée de Chamars au profit de la Ligue contre le Cancer, dans le cadre de la manifestation Color Life 2017, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 26/05/2017).

- **28 rue Mégevand** - Convention de mise à disposition de l'Eglise Notre Dame au profit de l'Ensemble CRISTOFORI pour un enregistrement, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 23/05/2017).

- **14 rue Violet** - Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Les Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs (PEP 25), moyennant une redevance annuelle de 1 260 € (Date d'effet du bail : 01/11/2016).

II - Comptabilité

1) Signature d'une convention - Contrat de prêt avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs

La Caisse d'Allocations Familiales du Doubs a accordé à la Ville de Besançon, par une convention en date du 15 juin 2017, une aide financière sous forme de subvention et de prêt sans intérêt pour financer les dépenses destinées aux travaux de la Maison des Services et Accueils des Publics (MSAP) à Planoise.

C'est ainsi qu'une somme de 243 000 € a été allouée à la Ville et répartie comme suit :

- 81 000 € au titre d'une subvention,

- 162 000 € au titre d'un prêt sans intérêt remboursable en dix échéances annuelles et constantes de 16 200 €. La première de ces annuités sera exigible dans le mois suivant le versement du solde de l'aide financière, soit au plus tard en décembre 2021.

Le prêt sera encaissé à l'imputation 16.01.16818.0015001A.20200.

2) Emprunt 2017 - Signature de trois contrats de prêts avec la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et Consignations a accordé à la Ville de Besançon, pour l'année 2017 et pour le budget principal, trois prêts dans le cadre de l'enveloppe de prêts de 20 milliards d'euros proposée aux collectivités locales pour les années 2013 à 2017.

a) Financement de la réhabilitation du groupe scolaire Dürer

- Montant : 721 500 €
- Type de prêt : PSPL (Prêt au Secteur Public Local)
- Durée de la phase d'amortissement : 21 ans
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1 % (1,75 % à ce jour)
- Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A
- Amortissement du capital : Progressif à 3 %
- Commission d'intervention : 430 €
- Typologie Gissler : 1A

b) Financement de la réhabilitation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

- Montant : 1 050 000 €
- Type de prêt : PSPL (Prêt au Secteur Public Local)
- Durée de la phase d'amortissement : 21 ans
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1 % (1,75 % à ce jour)
- Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A
- Amortissement du capital : Progressif à 3 %
- Commission d'intervention : 630 €
- Typologie Gissler : 1A.

c) Financement de la réhabilitation de la Maison du Peuple

- Montant : 270 000 €
- Type de prêt : PSPL (Prêt au Secteur Public Local)
- Durée de la phase d'amortissement : 21 ans
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1 % (1,75 % à ce jour)
- Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A
- Amortissement du capital : Progressif à 3 %
- Commission d'intervention : 160 €
- Typologie Gissler : 1A.

3) Emprunt 2017 : Signature de deux contrats de prêts avec le Crédit Mutuel et le Crédit Coopératif

Afin d'assurer le financement d'une partie de ses investissements 2017, la Ville de Besançon a lancé le 9 mai dernier une consultation bancaire portant sur deux lots de 2 M€ chacun sur une durée de 15 ans, le premier à taux fixe et le second à taux variable.

Les propositions du Crédit Mutuel et du Crédit Coopératif pour des prêts d'un montant de 1 500 000 € chacun ont été retenues et deux prêts ont été signés selon les caractéristiques récapitulées ci-après :

a) Prêt Crédit Mutuel

- Montant : 1 500 000 €
- Taux : Fixe 1,15 %

- Périodicité des échéances : Trimestrielles
- Amortissement du capital : Progressif
- Echéances : Constantes
- Base de calcul des intérêts : 365 / 365
- Frais de dossier : 1 500 €

Le prêt sera encaissé courant novembre 2017 à l'imputation 16.01.1641.20200.

b) Prêt Crédit Coopératif

- Montant : 1 500 000 €
- Taux d'intérêt : Fixe 1,15 % trimestriel
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Amortissement : Progressif
- Echéances : Annuelles et constantes
- Remboursement anticipé : Autorisé avec une indemnité actuarielle
- Frais de dossier : 1 500 €

Le prêt sera encaissé courant novembre 2017 à l'imputation 16.01.1641.20200.

4) NEOLIA : Réaménagement de 8 prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et garantis par la Ville de Besançon

NEOLIA a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières de 8 prêts listés ci-dessous, initialement garantis par la Ville de Besançon. La date d'effet du réaménagement a été fixée au 1^{er} mars 2017. L'impact essentiel de ce réaménagement de dette est une baisse des taux d'intérêts payés par Néolia (baisse de la marge sur Livret A). 4 avenants ont été signés selon les nouvelles conditions financières récapitulées ci-après.

Avenant n° A062552

Ligne du prêt initiale	Ligne du prêt réaménagée	Ancienne marge sur index	Nouvelle marge sur index	Quotité garantie
1006040 (2002.0001B)	1294957	Livret A + 1,20	Livret A + 0,95	50 %
1014701 (2003.0012A)	1294979	Livret A + 1,20	Livret A + 0,95	50 %
1018431 (2003.0016A)	1294983	Livret A + 1,20	Livret A + 0,95	50 %
1193716 (2011.0010)	1295198	Livret A + 1,20	Livret A + 0,95	100 %
1193712 (2011.0007)	1295195	Livret A + 1,16	Livret A + 0,95	50 %

Avenant n° A062572

Ligne du prêt initiale	Ligne du prêt réaménagée	Ancienne marge sur index	Nouvelle marge sur index	Quotité garantie
1040290 (2005.0004)	1295059	Livret A + 0,70	Livret A + 0,60	50 %

Avenant n° A062560

Ligne du prêt initiale	Ligne du prêt réaménagée	Ancienne marge sur index	Nouvelle marge sur index	Quotité garantie
1052702 (2006.0002)	1295094	Livret A + 0,65	Livret A + 0,60	50 %

Avenant n° A062568

Ligne du prêt initiale	Ligne du prêt réaménagée	Ancienne marge sur index	Nouvelle marge sur index	Quotité garantie
1193702 (2011.0009)	1295193	Livret A + 0,70	Livret A + 0,60	100 %

5) GRAND BESANÇON HABITAT : Réaménagement de prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et garantis par la Ville de Besançon

GRAND BESANÇON HABITAT a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières de plusieurs prêts listés ci-dessous, initialement garantis par la Ville de Besançon. La date d'effet du réaménagement a été fixée au 1^{er} juin 2017. Cette opération de réaménagement comprend trois parties :

- un reprofilage avec une baisse de marge commerciale pour certains prêts,
- une baisse de marge commerciale,
- une remise d'intérêts liée aux opérations de démolition. Celle-ci consiste en une baisse de marge sur une partie de l'encours indexé sur le taux du Livret A associée à une remise partielle des intérêts courus non échus afférents à l'encours concerné (arrêtés à la date de valeur du réaménagement soit le 01/06/2017).

Toutes les lignes de prêt réaménagées ne nécessitent pas de réitérer la garantie de la Ville et notamment celles concernant la remise d'intérêts liée aux opérations de démolition et la baisse de marge commerciale. Le capital restant dû de ces prêts est inchangé. Un avenant a donc été signé selon les nouvelles conditions financières récapitulées ci-après.

Avenant n° 65404

Ligne du prêt initiale	Ancienne marge sur index	Nouvelle marge sur index	Quotité garantie
938633 (2001.0005B)	Livret A + 0,70	Livret A + 0,60	50 %
1060178 (2006.0011C)	Livret A + 1,00	Livret A + 0,60	50 %
1003326 (2002.0006A)	Livret A + 0,70	Livret A + 0,60	50 %
939805 (2011.0011B)	Livret A + 0,70	Livret A + 0,60	50 %
1011248 (2002.0024B)	Livret A + 1,20	Livret A + 0,60	100 %
1060174 (2006.0011A)	Livret A + 1,00	Livret A + 0,60	50 %
940539 (2001.0012B)	Livret A + 0,70	Livret A + 0,60	50 %

III - Décisions

- FIN.17.00.D9 du 21 avril 2017 - Direction Vie des Quartiers - MQ Planoise Espace Jeunesse - Régie de recettes n° 67 - Refonte de l'organisation des Maisons de Quartiers

- FIN.17.00.D1 du 10 mai 2017 - Direction Vie des Quartiers - MQ Planoise - Régie de recettes n° 43 - Refonte de l'organisation des Maisons de Quartiers

- FIN.17.00.D4 du 10 mai 2017 - Direction Vie des Quartiers - MQ Montrapon/Fontaine Ecu - Régie d'avances n° 220 - Refonte de l'organisation des Maisons de Quartiers

- FIN.17.00.D6 du 10 mai 2017 - Direction Vie des Quartiers - MQ Grette/Butte - Régie d'avances n° 219 - Refonte de l'organisation des Maisons de Quartiers

- FIN.17.00.D16 du 16 mai 2017 - Direction Vie des Quartiers - Maison de Quartier de Planoise - Animations Culturelles - Régie de recettes n° 59 - Abrogation de la régie de recettes

- FIN.17.00.D8 du 17 mai 2017 - Direction Vie des Quartiers - MQ Bains-Douches - Régie d'avances n° 224 - Refonte de l'organisation des Maisons de Quartiers

- FIN.17.00.D17 du 19 mai 2017 - Direction Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse - Camp itinérant - Régie d'avances n° 225 - Institution d'une régie d'avances

- FIN.17.00.D2 du 25 mai 2017 - Direction Vie des Quartiers - MQ Planoise - Régie d'avances n° 218 - Refonte de l'organisation des Maisons de Quartiers

- FIN.17.00.D18 du 2 juin 2017 - Direction des Sports - Piscine de Chalezeule - Régie de recettes n° 10 - Modification du montant du fonds de caisse - Modification du montant maximum de l'encaisse

- FIN.17.00.D19 du 12 juin 2017 - Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant de 1 050 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer le réaménagement du Musée des Beaux-Arts de Besançon - Budget Principal

- FIN.17.00.D20 du 12 juin 2017 - Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant de 270 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la restructuration de la Maison du Peuple - Budget Principal

- FIN.17.00.D21 du 12 juin 2017 - Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant de 721 500 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer les travaux de rénovation lourde du Groupe Scolaire Dürer

- FIN.17.00.D22 du 26 juin 2017 - Réalisation d'un emprunt d'un montant de 1 500 000 € auprès de la Caisse de Crédit Mutuel Besançon Union

- FIN.17.00.D24 du 21 juillet 2017 - Direction Sécurité et Tranquillité Publique - Régie de recettes n° 09 - Droits de place - Refonte de l'organisation de la régie

- FIN.17.00.D36 du 26 juillet 2017 - Direction des Sports - Piscine Patinoire La Fayette - Régie de recettes n° 33 - Refonte de l'organisation de la régie

- FIN.17.00.D38 du 26 juillet 2017 - Direction Musées du centre - Musée du Temps - Boutique - Régie de recettes n° 25 - Modification des moyens et des justificatifs de paiement

- FIN.17.00.D39 du 26 juillet 2017 - Direction Vie des Quartiers - Service Démocratie participative - Régie de recettes n° 63 - Abrogation de la régie de recettes.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Préfecture du Doubs

Reçu le 29 SEP. 2017



Contrôle de légalité

Danielle DARD.